

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE AU CONGO BELGE

par F. JASSOGNE,
Membre de l'Union professionnelle
des producteurs de Bois du Congo Belge,
Président de l'Union professionnelle
des importateurs de Bois du Congo Belge.

FOREST EXPLOITATION IN BELGIAN CONGO

SUMMARY

Having modernized its forest exploitations, set up well equipped sawmills and improved export timber grades, Belgian Congo's forest production has reached a satisfactory point. Nevertheless, in regard to export, this production will be hampered by the difficulties inherent to the tropical timber trade. Recently, these difficulties have grown worse and may result in a reduction of the means of production. Provided appropriated measures were taken both from a national and international standpoint (particularly by the (1) Association Technique Internationale des Bois tropicaux) such measures could notably improve the situation, specially by standardizing and reducing ocean freight rates, and above all by an efficient propaganda addressed to those who actually make use of it.

(1) International Association of Tropical Timber Technicians.

EXPLOTACION FORESTAL EN EL CONGO BELGA

RESUMEN

Gracias a la modernización de las explotaciones forestales, a la creación de aserraderos con maquinaria completa, a el mejoramiento de la calidad de las maderas exportadas, la producción forestal del Congo Belga logra a un punto satisfactorio. Pero, por lo que toca a las exportaciones, esta misma producción tendrá que sufrir de las dificultades que caracterizan el comercio de maderas tropicales. Recientemente, estas dificultades se han agravado y corren riesgo de lograr a una disminución de los medios de producción. Medidas que podrían ser tomadas sobre una base nacional también como internacional (particularmente por la (1) Association Technique Internationale des Bois tropicaux) tendrían posibilidad de mejorar la situación, especialmente por la unificación y la disminución de las tarifas de fletes, y sobretodo por una propaganda eficiente a los que verdaderamente utilizan estas maderas.

(1) Asociación internacional de Técnicos de las maderas tropicales.

A la suite de nos trois récents voyages effectués au CONGO BELGE au cours desquels nous avons visité les principaux centres forestiers de notre territoire d'Outremer, nous avons pu constater que des progrès marquants avaient été réalisés, particulièrement en ce qui concerne l'approvisionnement en bois sciés des différents centres de ce territoire.

Il résulte en effet de nos constatations et de relevés qui nous ont été communiqués, que près de 500 scieries, bien outillées pour la plupart, sont actuellement en activité, certaines dans des centres forestiers très éloignés.

Les nombreux besoins locaux en bois sciés ont permis l'emploi de ces productions dans les nouvelles industries qui s'y sont créées ces dernières années, et par voie de conséquence, dans les constructions qui s'édifient à un rythme accéléré au CONGO BELGE.

Dans le cadre du plan décennal établi par le Gouvernement Général de la Colonie, il est permis d'affirmer que la crise du logement pour personnel blanc qui sévit encore dans tout notre territoire d'Outremer sera résorbée dans une grande mesure. Quant au problème visant à assurer un logement décent aux indigènes employés dans les différentes

industries en activité dans ce territoire, lui aussi sera résolu dans un délai rapproché.

A cet égard, le CONGO BELGE a déjà accompli un très gros effort qui le place à l'avant-plan de cette œuvre sociale par excellence ; en effet, ces habitations sont, ou seront, dotées d'un mobilier susceptible d'assurer à l'indigène un intérieur de plus en plus confortable.

Cette politique assurera aux entreprises la stabilisation de sa main-d'œuvre qualifiée avec les avantages qu'elle comporte non seulement au point de vue rendement, mais également au point de vue familial et humain.

Passons à l'exploitation forestière en général. Les quatre cinquièmes de la production en bois sciés de premier, deuxième, voire même de troisième choix, en toutes essences, sont utilisés sur place. Selon leur nature et leur qualité, ils sont utilisés à des fins différentes : travaux de charpente, menuiserie de bâtiment, revêtements, ameublements, etc. Le dernier cinquième, uniquement constitué de premier choix et groupant les essences déjà introduites sur le marché européen ou susceptibles de l'être, est exporté.

Le problème économique que pose l'exportation de grumes semble, à première vue, beaucoup plus difficile à résoudre.

Il ne peut l'être que par un programme à long terme qui permette aux exploitations forestières d'augmenter davantage leur potentiel de production par une modernisation du matériel. Ce point au CONGO BELGE a déjà retenu toute l'attention de nos exploitants forestiers, il convient de le souligner.

La réalisation de ce programme exige avant tout une propagande poussée en vue d'introduire sur les marchés étrangers des essences tropicales peu connues. Cette propagande ne devrait pas seulement porter sur l'aspect et l'emploi qu'on peut espérer de ces essences, mais aussi et surtout sur les conditions techniques d'utilisation.

C'est là une action de grande envergure qui devrait être entreprise à l'échelle internationale. Cette action n'est cependant possible qu'avec une aide gouvernementale substantielle des pays intéressés, étant donné les fonds importants que pareille propagande nécessite.

Précisons quels devraient être, à notre avis, les buts poursuivis par cette propagande :

— L'unification et la valorisation des prix de vente qui sont d'importance primordiale pour l'avenir de nos exploitations forestières.

— Une propagande commerciale doublée d'une publicité rationnelle intensive par personnel spécialisé, propagande qui, menée isolément, coûte très cher et n'offre pas le poids d'une action collective.

— L'étude technique et pratique de chacun des bois tropicaux (débouchés, usages commerciaux).

Celle-ci, permettrait, en cas de besoin, le groupement pour fournitures importantes d'une même essence.

Il conviendra cependant de veiller à ce que cette propagande soit étayée par la qualité des bois réservés à l'exportation. Car si, à l'issue de la deuxième guerre mondiale, nous avons vu certains producteurs profiter de l'état réceptif du marché et expédier en Europe des bois de mauvaise qualité, mal conditionnés, à des prix manifestement exagérés pour cette qualité, il n'en est plus de même aujourd'hui.

Les producteurs ont compris qu'ils ne pourront jamais valoriser leur production que s'ils s'attachent à n'exporter que des bois d'une qualité répondant à l'usage auquel ils sont destinés, qu'il s'agisse de grumes ou de sciages.

Le coût élevé des transports, tant intérieurs que maritimes et le bon renom des bois tropicaux constituent des arguments suffisants pour n'exporter que des bois de choix.

Le temps est, en effet, largement révolu où l'on pouvait fournir n'importe quoi à n'importe quel prix.

Par ailleurs, une modernisation des exploitations forestières, poussée au maximum, nécessiterait l'investissement de gros capitaux. Elle ne serait donc rentable que si l'accroissement de production résultant de la mise en œuvre de cette modernisation, trouvait l'écoulement sur les marchés étrangers à un prix suffisamment rémunérateur.

Une assistance financière, même sous forme de prêt ou d'attribution de dollars, ne constituerait jamais qu'une mauvaise solution au problème, car qui dit « prêt » « dit remboursement et intérêts » qu'il faut couvrir par des rentrées de fonds correspondantes.

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que les exploitations forestières existantes au CONGO BELGE et vraisemblablement dans la plupart des pays d'Outre mer sont à même, avec le matériel moderne dont elles disposent, d'augmenter sensiblement la production actuelle.

Il est tout aussi certain que ces exploitations mettraient tout en œuvre pour assurer cet accroissement de production. Encore, faudrait-il qu'elles aient l'assurance d'une juste rémunération des efforts que cet accroissement nécessite, tant au point de vue du matériel que du point de vue financier.

Or, les pays importateurs se figurent généralement que les exploitants forestiers exigent de leur production des prix trop élevés, et dans certains cas, plus élevés que ne le justifie leur valeur réelle. C'est faux, car si les bénéfices de ces exploitations forestières avaient suivi la courbe de hausse spectaculaire de certains produits entrant dans le cadre du réarmement mondial, il est à présumer que les exploitations forestières des territoires d'Outremer pourraient, actuellement, prétendre à une

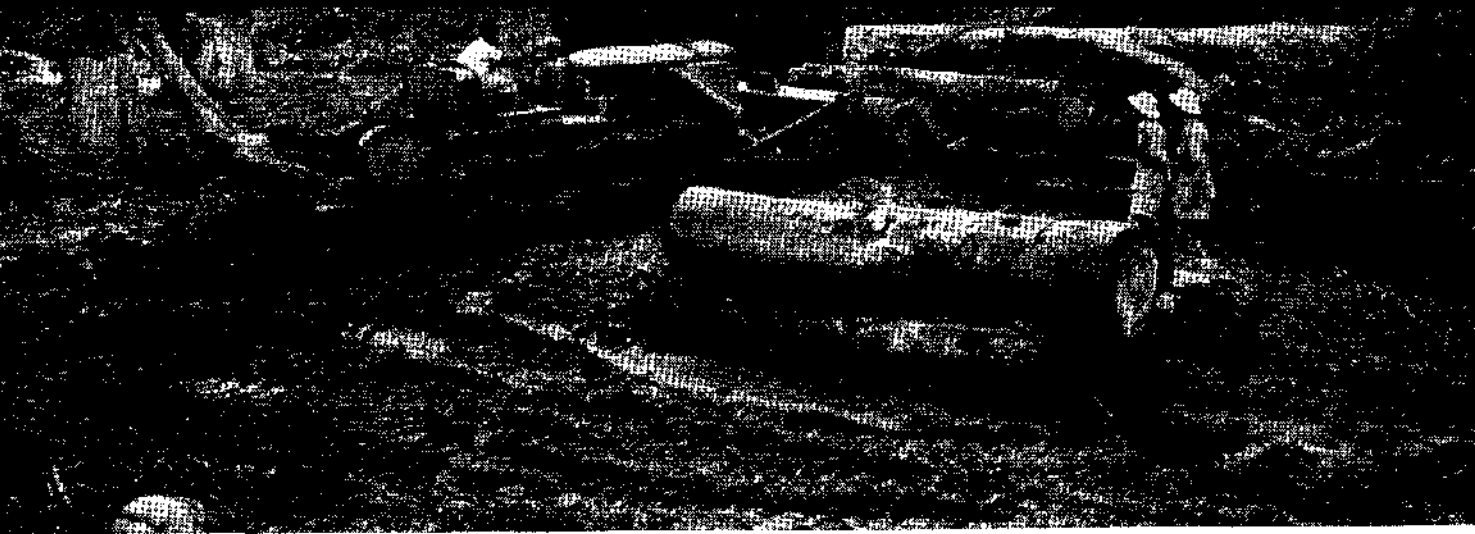


Photo C. Lamote. Congopresse.

Chargement de grumes sur wagon, dans une exploitation forestière appartenant à la Cie C.F.L. en territoire de Ponthierville.

place de première importance dans la conjoncture économique mondiale, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Mais alors que la hausse de certains produits a dépassé, pour certains, le coefficient 100, celle des bois tropicaux n'a dépassé qu'exceptionnellement le coefficient 40, des prix pratiqués en 1949, année moyenne par excellence.

De plus, cette hausse ne fut pas caractérisée par une augmentation de bénéfices correspondants, car, au cours des années 1950, et particulièrement 1951, les exploitations forestières ont eu à faire face non seulement au coût du matériel moderne nouveau dont elles ont fait l'acquisition, mais également :

- 1° au coût du remplacement de celui existant ;
- 2° au coût des matières d'entretien ;

3° à la hausse des carburants, salaires, allocations familiales allouées aux indigènes ; sécurité sociale instaurée en faveur du personnel blanc ; droits de sortie, frais de transport, etc. ;

4° à une augmentation de leur prix de revient résultant de l'éloignement de plus en plus marqué des lieux d'exploitation qui exige, à l'heure actuelle, des transports longs et très onéreux jusqu'au port d'embarquement.

En outre, on eût à enregistrer la hausse excessive du fret qui trouvait son fondement dans la hausse spectaculaire de certains produits, mais ne tenait pas compte de celle, plus modeste, du bois, resté le parent pauvre de ceux-ci. Il en est donc résulté un prix de vente C. A. F. port Européen beaucoup plus élevé, sans que le producteur en retire un avantage réel.



Photo H. Goldstein. Congopresse 1951.

L'intérieur de la scierie d'une société établie à Koto, dans le Bas Congo.

Si la modernisation et l'emploi d'un matériel de plus en plus adapté aux besoins des exploitants forestiers ont permis à ceux-ci un léger abaissement de leur prix de revient, cet abaissement résulte uniquement d'une économie de la main-d'œuvre, devenue rare et trop coûteuse.

L'installation de scieries bien outillées, qu'il conviendrait — pensons-nous — d'augmenter dans certains territoires d'Outre mer, a certes permis de récupérer au maximum la matière ligneuse de nos forêts tropicales ; elle n'a cependant pas compensé, pour autant, les frais dont il est question plus avant.

Nous avons assisté par ailleurs, en pays importateurs et non producteurs, à une campagne de baisse menée, reconnaissons-le, de manière très adroite. Cette campagne a eu comme premier effet d'amener certaines exploitations forestières à licencier leur personnel et à végéter, quand elles n'ont pas été dans l'obligation de déposer leur bilan, faute de pouvoir procéder aux amortissements raisonnables de leurs installations et de leur équipement.

Vendre à perte pendant une courte période est sans doute possible, mais ne constitue pourtant jamais qu'un palliatif dangereux auquel il convient de mettre fin aussi rapidement que possible.

La plupart des exploitations forestières d'Outre-mer ont en effet généralement réinvesti la totalité de leurs bénéfices dans l'achat de matériel moderne capable d'assurer une augmentation de la production.

Elles ont, en outre, créé de nouvelles voies d'accès carrossables qui leur permettront l'exploitation rationnelle de nouveaux blocs forestiers.

La plupart ont donc assuré cette modernisation au moyen de leur propre capital. D'autres ont cependant dû avoir recours à des prêts à moyen et à long terme que certaines d'entre elles n'ont pas été en mesure de rembourser ; de nombreuses autres encore se trouvent devant de grandes difficultés pour les mêmes raisons, car elles aussi doivent apurer leurs dettes, si elles ne veulent suivre le sort des exploitations forestières, où faute de trésorerie toute production a dû cesser.

A cet égard, il suffit de voir la situation actuelle du marché et les exigences de certains importateurs ou consommateurs. Ceux-ci veulent ignorer le travail ardu qu'accomplissent nos forestiers tropicaux et sont responsables dans une large mesure du découragement qu'ils ont provoqué au sein des exploitants, cependant tout disposés, comme déjà dit, à accroître leur production par une modernisation de leurs installations.

Certains forestiers se sont portés résolument vers l'exploitation agricole, souvent avec succès, pour assurer le plein emploi de la main-d'œuvre qu'ils s'étaient procurée à grands frais.

Il pourrait dès lors en résulter, si un relèvement des prix des bois n'intervient pas rapidement, un abaissement sensible de la production forestière. Et qui donc en sera responsable ?

On a beau dire, en effet, qu'il ne faut pas se laisser influencer par les plans de production dans la situation momentanée du marché et faire confiance dans les grandes possibilités d'avenir du commerce des bois tropicaux. Encore faut-il que les exploitations forestières disposent, pour ce faire, d'une trésorerie très importante et ce n'est certes pas le cas pour la majorité d'entre elles, puisque les bénéfices réalisés ont été investis en matériel.

Les importateurs et consommateurs européens n'ont pas voulu tenir compte : du travail ardu que nécessite l'exploitation dans les forêts tropicales très souvent peu accessibles, et exigeant la création, pour l'exploitation de quelques arbres parfois, de voies d'accès très coûteuses. Ils n'ont pas davantage tenu compte : du peu de rendement obtenu pour certaines essences, en ont décrié, maintes fois sans raison, les qualités ; ils n'ont fait aucun effort personnel pour introduire ou utiliser de nouvelles essences cependant aptes à remplacer certains bois européens et se sont bornés pour la plupart, sans grand effort et sans aucun risque, à percevoir une dime souvent supérieure au bénéfice réalisé par les exploitants forestiers !

Si à un moment donné, le marché européen ne reçoit pas les bois qui lui sont nécessaires, ils seront

seuls à supporter la responsabilité de cette déficience susceptible d'apporter un trouble économique dans leur pays.

On nous dira que certains territoires d'Outre-mer livrent à l'importation des essences identiques, mais à des prix sensiblement différents. Une telle chose est possible, puisqu'une différence notable peut exister suivant les conditions qui influencent l'établissement du prix de revient. Là où la Sécurité Sociale ne joue pas en faveur des indigènes où le bien-être de ceux-ci n'entre pas en considération — facteurs qui grèvent très sensiblement le prix de revient — il peut exister une disparité, mais il est certain aussi que celle-ci, dans le siècle où nous vivons, ne pourra se maintenir bien longtemps et pourrait avant peu provoquer un retournement complet de la situation.

Voyons maintenant le problème que pose l'installation dans les territoires d'Outremer d'industries de transformation, et parmi celles-ci, la fabrication de contre-plaqués.

A notre avis, s'il est parfaitement justifié de créer des industries pour la fabrication d'ameublement destiné aux blancs et indigènes et de menuiseries standardisées ou non, il convient cependant de se montrer très prudents quant à l'importance et à la multiplicité de pareilles industries. Celles-ci, en principe, doivent surtout viser à couvrir exclusivement la consommation locale de chaque territoire d'Outremer considéré.

Il convient, en effet, de laisser à l'Europe qui dispose d'industries importantes, bien outillées et possédant une pratique de plusieurs dizaines d'années, le soin de pourvoir les marchés mondiaux en produits finis et particulièrement en contre-plaqués.

Passons à l'emploi de bois tropicaux dans la construction de voitures et wagons de chemins de fer. Il est certain que nos bois tropicaux, grâce à leurs plus grandes longévité et résistance, sont de nature à faire réaliser une économie appréciable dans cet emploi, malgré un prix d'achat supérieur.

A cet égard, il convient de souligner que plusieurs bois tropicaux peuvent être utilisés, pour les fonds et parois de wagons par exemple, en sections plus faibles que les bois européens employés jusqu'ici, étant donné leurs qualités techniques.

Il est avéré aussi que la main-d'œuvre intervient pour une grande part dans la construction des voitures et wagons de chemins de fer. Une longévité plus grande des bois tropicaux permettrait donc une économie appréciable de celle-ci, le rhabillage en bois de ces voitures et wagons étant moins fréquent, ce qui en abaisserait le prix de revient.

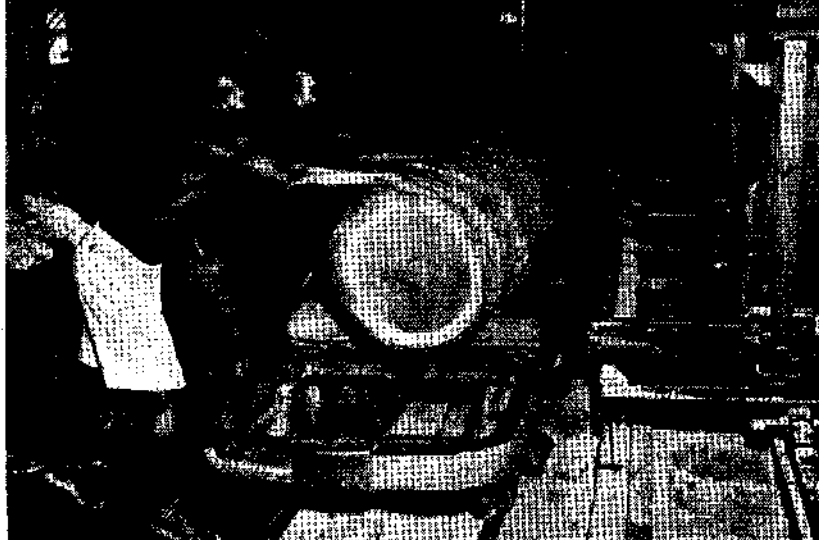


Photo H. Goldstein

Au Congo Belge, une scierie.

Enfin, pour ce qui concerne les traverses, nous pensons — l'expérience est là pour le prouver — que les prix actuellement offerts pour la fourniture de celles-ci ne sont pas rentables pour nos exploitations forestières d'Outremer.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les frets élevés que nous devons payer, joints au fait qu'il est souvent exigé la fourniture de traverses fabriquées avec une seule variété de bois, ne permet pas la réalisation d'un bénéfice si réduit soit-il.

Les frets à cet égard jouent un rôle important.

Ce problème pourrait sans doute être réexaminé si, pour s'assurer des transports abondants, les différentes compagnies de transports envisageaient d'accorder un tarif de transport préférentiel et établissaient celui-ci sur la base d'un poids spécifique moyen et uniforme, quelles que soient les essences dont sont composées les traverses expédiées.

En ce faisant, elles pourraient s'inspirer des décisions prises par le Comité de Coordination des transports du CONGO BELGE où sont représentés tous les transporteurs, producteurs et importateurs, et qui, grâce à sa haute compréhension, a admis l'établissement d'une densité moyenne, calculée une fois pour toutes, pour chacune des essences importées.

Cette densité peut varier suivant l'époque d'abattage, d'après le séjour plus ou moins prolongé des bois au lieu même d'exploitation ou encore d'après la composition même des tissus des différentes grumes d'une même essence. Un lot ou certaines pièces d'un lot peuvent donc présenter une densité supérieure ou inférieure à la densité moyenne admise, mais on peut dire que dans l'ensemble des expéditions, au cours d'une année, il y a compensation.



Photo J. Mulders Congopresse.

*La menuiserie de la mission Molegbe
en territoire de Banzville.*

L'adoption de cette formule, la convertibilité du cube en tonnes étant aisée, permettrait non seulement aux exploitations forestières la vente au cube pratiquée au CONGO BELGE et qui tend de plus en plus à se généraliser dans tous les territoires d'Outremer, mais aussi, pour les raisons que chacun connaît, l'établissement d'un prix de revient réel. Ceci leur permettrait de conclure d'importants contrats avec les importateurs européens, contrats où il est souvent prévu des livraisons échelonnées sur une période relativement longue.

De plus, les taux de fret de base devraient être établis en tenant compte de la valeur réduite qu'offrent en général les bois tropicaux et ne devraient subir de fluctuations à la hausse qu'en fonction du prix de vente moyen. Chaque fois que ce prix de vente s'élèverait ou s'abaisserait d'un certain nombre de points à déterminer, il y aurait réduction ou majoration du prix du transport suivant une gradation établie une fois pour toutes.

En conclusion, nous pouvons affirmer que l'exploitation forestière au CONGO BELGE est parvenue à un stade satisfaisant, aboutissement logique de la politique qui fut généralement suivie par les forestiers, à savoir :

— modernisation du matériel par le remplacement de celui démodé et acquisition d'un nouveau matériel plus puissant et mieux adapté à l'exploitation forestière dans nos forêts tropicales ;

— création de scieries modernes disséminées dans tout le territoire d'Outremer ;

— amélioration constante de la qualité des bois exportés ;

— abaissement dans une certaine mesure du prix de revient par une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et amélioration du logement et du standing de vie de celle-ci, grâce à l'application

de mesures sociales propres à la stabiliser et à favoriser la vie familiale au sein des entreprises ;

— création de nombreuses voies d'accès carrossables facilitant l'évacuation de la production forestière durant la majeure partie de l'année ;

— uniformisation du prix de revient par la fixation d'un poids spécifique moyen pour chaque essence quelle que soit sa provenance, grâce à la compréhension du Comité de Coordination des transports.

Aujourd'hui, malgré l'ampleur des résultats déjà atteints, il reste aux exploitants forestiers tropicaux à lutter pour obtenir :

— l'uniformisation des taux de fret et de transport intérieurs et l'amélioration de ceux-ci ;

— la suppression ou tout au moins la diminution des droits de sortie et des diverses taxes qui grèvent encore lourdement les bois tropicaux ;

— la reconnaissance, par une propagande poussée, des efforts qu'ils ont accomplis dans l'intérêt général, bien souvent avec leurs propres moyens ;

— la diffusion, tant par les services techniques du CONGO BELGE que de la Métropole, des monographies pour chacun des bois que renferment les forêts tropicales. Celles-ci devraient être accompagnées des données techniques et de l'interprétation de celles-ci, de manière à ce que les consommateurs puissent juger en connaissance de cause des possibilités de leur emploi pour des travaux déterminés.

La plupart des points soulevés dans le présent exposé doivent trouver leur solution à l'échelle internationale. Nous sommes convaincus que l'ASSOCIATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX, récemment créée, et qui groupe en son sein les Associations de producteurs, d'importateurs et de consommateurs des bois tropicaux, sera

à même, si une aide financière des pays intéressés lui est généreusement accordée, de trouver la solution à tous les problèmes que pose sur le plan international la question des bois tropicaux.

Les résultats déjà obtenus par cette Association, par le truchement des différentes commissions créées en son sein, laissent bien augurer de l'avenir.

Les Présidents de ces commissions conscients de la haute tâche qui leur était confiée, l'ont prise à cœur, et s'ils disposent des moyens financiers qui s'avèrent indispensables, surtout dans le domaine propagande, il est permis d'affirmer que les objectifs que cette grande Association s'est assignée, seront atteints.

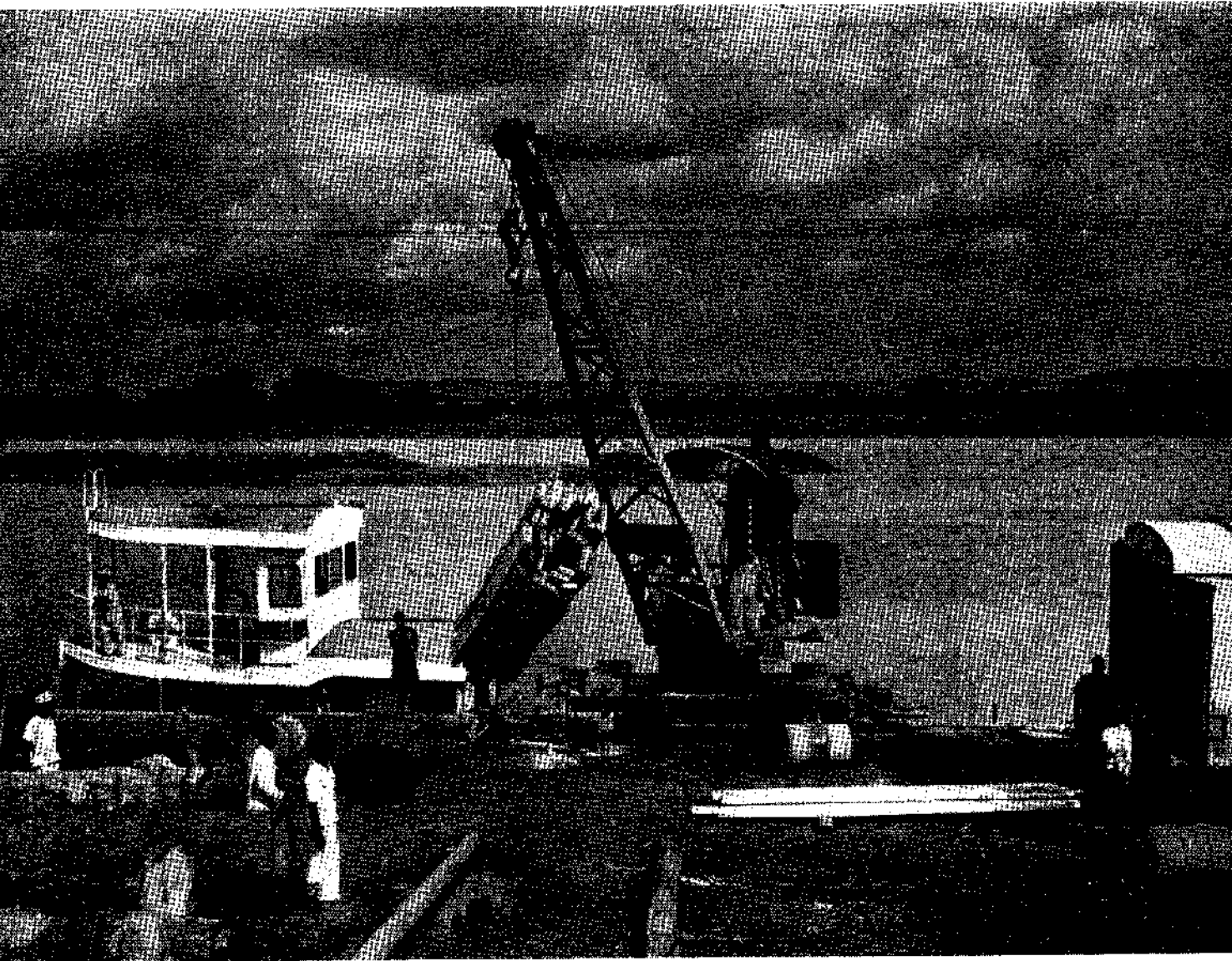


Photo G. Lamote. Congop

*Chargement d'une barge, au port de la Cie C.F.L. à Kongolo,
sur le Luabala (Province de Kafange).*